



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT 2023



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Conditions :

Effectuer une contribution citoyenne de 50 heures dans une association ou dans les services de la commune.

Bourse octroyée après étude du dossier selon des critères définis par la commission administrative du CCAS.

Vous avez plus de 18 ans

Vous êtes carpinien depuis plus de 6 mois

Vous êtes engagé (e) dans un parcours professionnel ou un projet d'insertion sociale nécessitant le permis de conduire

Vous n'avez pas les fonds nécessaires pour en financer l'intégralité

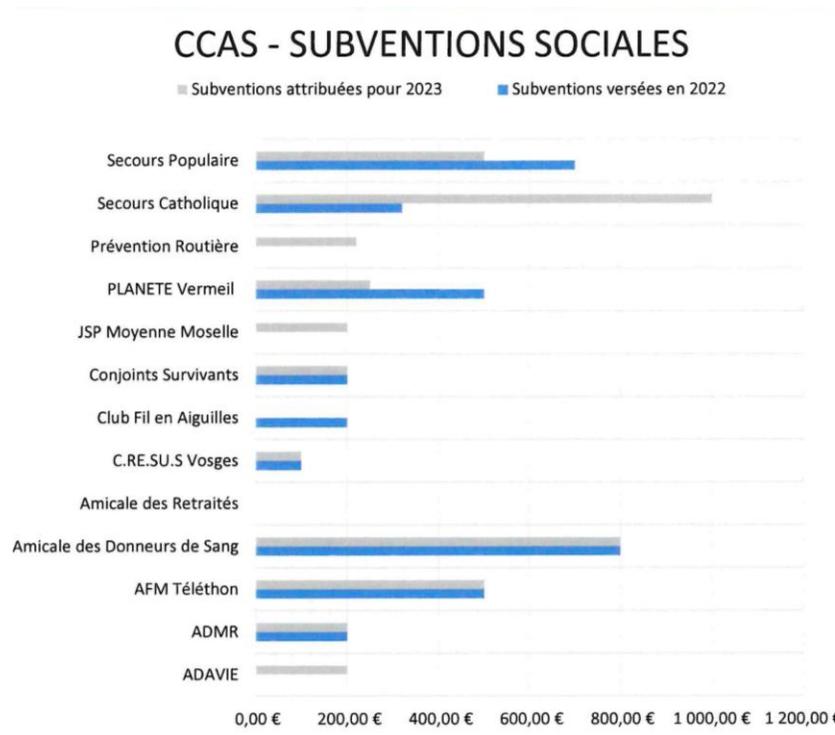
Obtenez une bourse de 500 €

**Le CCAS peut vous aider :
Renseignements au 03 29 38 21 57**



Subventions sociales 2023

SOCIALES	Montant 2022 Versé	Montant demandé 2023	Montant attribué 2023
ADAVIE	0,00 €	Pas de montant	200,00 €
ADMR	200,00 €	pas de dossier	200,00 €
AFM Téléthon	500,00 €	pas de montant	500,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Amicale des Retraités	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C.RE.SU.S Vosges	100,00 €	pas de dossier	100,00 €
Club Fil en Aiguilles	200,00 €	ne demande pas cette année	0,00 €
Conjoints Survivants	200,00 €	pas de dossier	200,00 €
JSP Moyenne Moselle	0,00 €	pas de montant	200,00 €
PLANETE Vermeil	500,00 €	pas de dossier	250,00 €
Prévention Routière	0,00 €	220,00 €	220,00 €
Secours Catholique	320,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Secours Populaire	700,00 €	pas de montant	500,00 €
TOTAL	3 520,00 €		4 170,00 €



MAISON DE RETRAITE SAINT-MARTIN

Une subvention de 2 000 €/an est versée à la Maison de Retraite en contrepartie du versement d'1/3 du produit des concessions de cimetière.



Transport solidaire



Vous avez besoin de vous déplacer ?

Le CCAS de CHARMES vous propose une solution de mise en relation simple et économique entre passager et conducteurs pour tous vos déplacements sur votre territoire.

Comment ça marche ?

- 1) Le passager fait sa demande de trajet soit :
 - par atchoum.eu 
 - par téléphone au 0 806 110 444
 - par l'association espoir via « Hope » sa plateforme mobilité
- 2) Le conducteur s'inscrit
- 3) Le service Atchoum met en relation passager et conducteur
- 4) Le conducteur est indemnisé en fonction de la distance du trajet, selon les règles du covoiturage et après son trajet par virement bancaire.



AIDE SOCIALE

Le CCAS instruit les demandes d'aide sociale légale (placement en maison de retraite, obligation alimentaire ...) et actionne ainsi l'ouverture des droits sociaux.

AIDES DE SECOURS D'URGENCE

Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une sorte de « soupape de sécurité » nécessaire pour les situations les plus précaires.
Les Assistantes Sociales de secteur nous envoient des personnes en difficulté lorsqu'elles ne peuvent pas répondre en urgence à leurs besoins.





DOMICILIATIONS



Le CCAS procède aux élections de domicile afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations. En 2023, le nombre de personnes domiciliées au CCAS de CHARMES est de **9**.

OÙ DEMANDER UNE DOMICILIATION ?

DANS VOTRE COMMUNE

Vous pouvez vous adresser au centre communal d'action sociale (CCAS), au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou, s'il n'y en a pas, directement en mairie.

Vous avez le droit d'être domicilié auprès de la commune dans laquelle :

vous séjournez
(sans condition de durée)

vous exercez
une activité professionnelle

vit un membre de votre famille

vous avez un suivi social, un suivi médical ou un suivi professionnel

votre enfant est scolarisé



À NOTER

L'absence de lien avec la commune est le seul motif de refus possible de domiciliation par un CCAS, un CIAS ou une mairie.



Prise en charge ALSH



Une participation financière aux centres de loisirs avec ou sans hébergement d'un montant de 76 €/an est accordée aux jeunes carpiniens âgé de moins de 18 ans ce qui a représenté sur cette année 7 673,77 €.



Voyages Pédagogiques

Le CCAS subventionne les voyages pédagogiques scolaires avec nuitées, à hauteur de 10 € la nuitée et à concurrence de 5 nuitées maximum par élève et par année scolaire, soit 50 €.

Cette aide est réservée aux jeunes carpiens scolarisés à CHARMES ou à l'extérieur du collège au lycée, 460 € sur l'année 2023 ont été dépensés.





Reconduction des vacances apprenantes

Dans ce cadre, l'Etat prévoit d'apporter aux collectivités **une aide financière**

de 400 euros par jeune et par semaine pour faciliter le départ en « colonie de vacances apprenantes ».

Dans le cadre de ce partenariat, les collectivités volontaires auront pour rôle de **cibler les enfants et jeunes prioritaires**.

L'État rembourse au CCAS à hauteur de 80 % du coût du séjour par enfant et jeunes prioritaires, dans la limite de 400 euros/enfant ou jeune.





Prise en charge BAFA

Le CCAS accorde une aide pour la formation du B. A. F. A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) d'un montant de 280 € par session (base et approfondissement) aux personnes domiciliées à CHARMÉS. 3 personnes en ont bénéficié pour un montant de 840 €.





Participation activités culturelles et sportives

Le CCAS alloue une aide financière aux jeunes âgés de moins de 18 ans, domiciliés à CHARMES et qui effectuent un ou plusieurs stages culturels ou sportifs, en vue de leur perfectionnement dans des activités existant à CHARMES.

Cette aide est allouée pour 6 jours maximum, quel que soit le nombre de stages dont la durée minimum de chacun ne peut être inférieure à 2 jours.

Le CCAS a fixé le montant de cette aide à 50 % du coût du stage et plafonné à 7,62 €/jour/enfant.





Mise en place d'un chèque carburant Année 2023

Le CCAS de CHARMES, en regard de l'inflation, de l'augmentation des charges contraintes et notamment celle des carburants a accordé une aide exceptionnelle sous conditions en forme de bon « carburant » d'un montant de 50 € ce qui a représenté la somme de 500 €.



Remise des calculatrices au CM2

Comme il est de tradition, la municipalité sur le budget du CCAS offre des calculatrices scientifiques aux élèves de CM2, marquant ainsi leur passage au collège.

Cette année, 70 écoliers de toutes les écoles ont reçu le précieux instrument.





VOYAGE DE L'AGE D'OR - Alsace et Hautes Vosges le 15 juin 2023

Cette année, 70 personnes ont participé au voyage organisé par le CCAS.

Après un copieux petit déjeuner, les carpieniens ont pu visiter la Maison du Fromage à MUNSTER.

Après un délicieux déjeuner à la Ferme aux Moines à GUEBWILLER dans un décor inspiré du XVIIIème siècle, le car a pris la direction de GERARDMER pour un tour du lac commenté en vedette panoramique.





La Pause Café

Le CCAS propose des après-midis récréatifs sous forme d'ateliers, de jeux, d'écoute et de partage les 2^{ème} jeudis du mois à la Maison des Loisirs :

- Le 12 janvier 2023 : galette des rois
- Le 9 février : chandeleur
- Le 9 mars 2023 : beignets de carnaval
- Le 13 avril 2023 : chasse aux œufs
- Les 11 mai, 8 juin : thèmes libres



Reprise le 14 décembre, en partenariat avec le centre social qui offre le goûter.





Les bienfaits des séances de gymnastique avec Siel Bleu

Victimes de leur succès, les cours de gymnastique à destination des séniors organisés par l'association Siel Bleu et en partenariat avec le CCAS de CHARMES se sont poursuivis pour l'année 2023 à la Maison des Loisirs les mardis de 15 h 45 à 16 h 45.





A. P. S. VOSGES - Activités Physique Santé

En partenariat avec le CCAS de CHARMES, l'association APS Vosges met en place et développe le sport santé avec notamment le dispositif Préscri'mouv.

Le but est de proposer un parcours d'accompagnement spécifique sur prescription médicale (personne avec du diabète, obésité, affection de longue durée, cancer...).

Les séances ont lieu les jeudis de 14 h 45 à 16 h 45 à la maison des Loisirs.



PASSAGE DE SAINT-NICOLAS DANS LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRES

Cette année encore, le lundi 4 décembre, Saint-Nicolas accompagné de son fidèle Père Fouettard rendent visites aux écoliers de CHARMES et ils leur distribuent des livres et des friandises pour leur plus grand plaisir.

Les livres et les bonbons sont payés sur le budget du CCAS.





Banquet des Séniors le dimanche 10 décembre 2023 Dans les Salons de l'Hôtel de Ville

Comme le veut la tradition, le banquet a rassemblé 155 convives qui ont pu déguster un excellent repas offert par le CCAS de CHARMES.

